

### **Subvention exceptionnelle au Club Pugilistique Bisontin pour la réfection du sol du gymnase Bersot**

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Le Club Pugilistique Bisontin a entrepris la réfection du sol du gymnase Bersot.

Cette association sportive sollicite une aide municipale pour parachever les travaux qui, il faut le souligner, ont pu être menés à leur terme grâce à la participation active des bénévoles du CPB.

Dans le but de favoriser la pratique de la lutte et d'apporter une aide à ce club méritant qui glane d'excellents résultats au niveau national et international (Ghani YALOUZ champion d'Europe aux derniers Championnats d'Europe qui se sont déroulés à Besançon), la Ville de Besançon pourrait allouer une subvention d'un montant de 20 000 F, qui en cas d'accord du Conseil Municipal, serait imputée au budget supplémentaire de l'exercice courant, chapitre 914.130 - code projet 95067 - code service 20300.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.